

Image not found or type unknown



Bâtonnat 2026 : la vidéo de notre profession de foi (élections des 10 et 12 décembre 2024)

Actualité législative publié le 09/11/2024, vu 198 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

La vidéo est consultable en cliquant sur le lien à la fin du texte.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour voir la vidéo

<https://www.youtube.com/watch?v=mGi2EqmkBUs>

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Nous sommes candidats au Bâtonnat et vice-Bâtonnat.

Je m'appelle Frédéric CHHUM.

Je suis avocat en droit du travail (coté salarié).

J'exerce avec 4 avocates collaboratrices en voie d'association.

J'ai été membre du conseil de l'ordre.

Je m'appelle Christine MARAN.

Je suis avocate en droit de l'immobilier et de la construction, responsabilité civile et assurances.

J'exerce en cabinet individuel depuis 2021.

CM : Pourquoi sommes-nous candidats au Bâtonnat 2026 ?

Il y a une **fracture ordinale** entre les 34 000 avocats du Barreau de Paris et leur ordre.

Les confrères n'ont plus confiance.

Cette institution est accaparée par une poignée d'ordinaux qui appartiennent au même syndicat financé par l'ordre.

Cette « consanguinité » des élites ordinales est **incompatible avec un ordre impartial.**

Nous voulons réduire la fracture ordinale.

FCH : Que proposons nous pour ce Bâtonnat 2026 ?

Nous proposons des engagements forts :

- 1) Pour un barreau plus inclusif et plus démocratique !**
- 2) Des engagements pour les 14 000 avocates et avocats collaborateurs car ils sont l'avenir du Barreau**
- 3) Pour un Bâtonnat tourné vers l'avenir**

1) Un Barreau plus inclusif et plus démocratique !

1.1) Au 1^{er} janvier 2027, nous voulons une conférence du Stage paritaire femmes / hommes avec 6 secrétaires femmes / 6 secrétaires hommes.

Les avocates représentent **70 % des jeunes avocats.**

Il n'est plus tolérable que les avocates soient sous représentés à la Conférence.

1.2) Pour les procédures devant les cours d'assistes, le Bâtonnier pourra désigner tout confrère qui pratique le droit pénal après examen des connaissances, les secrétaires de la conférence conservant 2/3 de ces désignations.

1.3) Nous créerons une exonération de cotisations ordinaires de 30 euros, pour tout/e avocat/e qui participe aux élections ordinaires. Car nous voulons un ordre plus fort.

2) Pour les avocats collaborateurs

Il y a 14 000 avocates et avocats collaborateurs dont 70% de femmes et 30 % hommes.

Ils représentent 40% du Barreau de Paris.

2.1) Les avocates et avocats collaborateurs et élèves avocats bénéficieront de 2 jours de télétravail par mois opposable à leur cabinet, via une modification de l'article 14 du RIBP.

Ceci permettra une meilleur **Qualité de Vie au Travail** des avocats collaborateurs et une **meilleure productivité** pour les cabinets.

Parallèlement, nous **aiderons les cabinets à s'équiper en VPN.**

2.2) Les consœurs et confrères ne prêtent pas serment pour être harcelés !

Nous lancerons un plan d'urgence pour lutter contre les **Violences Sexistes et Sexuelles** et le **harcèlement** et pour **l'égalité de rémunération femmes / hommes** au sein des cabinets.

Nous renforcerons les effectifs de la Commission Déontologie et de la Comhadis pour briser

l'omerta.

2.3) Le minimal ordinal passera à **4 300 euros**, sauf **demande motivée du cabinet**, qui sera appréciée par le **rapporteur**.

2.4) L'ordre **doit favoriser la parentalité**.

Nous créerons des partenariats avec les **entreprises spécialisées dans l'enfance pour faciliter l'obtention de place en crèche, à Paris et Ile de France**.

2.5) L'ordre organisera un référendum, **mi-2026**, sur la mise en place **d'une assurance perte de collaboration généralisée et payée par l'ordre**

3) Un Bâtonnat tourné vers l'avenir

La CARPA a réalisé 70 millions d'euros de bénéfices exceptionnels ces 2 dernières années.

Une partie de ces bénéfices doit être investi dans l'avenir.

3.1) C'est pourquoi, nous créerons une société qui prendra des participations dans les legaltechs innovantes et notamment celles spécialisées dans l'IA générative.

3.2) Nous formerons également les 34 000 avocats à l'IA générative.

Cet outil doit être disponible pour tous les confrères, quel que soit la taille de leur cabinet.

CM : Voilà quelques-unes de nos propositions

FCH : Ensemble, nous réduirons la fracture ordinale avec vous.

CM : Changeons l'ordre.

FCH : Les 10 et 12 décembre 2024,

CM : Votez et faites voter Frédéric CHHUM et Christine MARAN !